

Inscription sur les listes électorales

[Ville de Janzé](#)

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Avant de vous inscrire sur les listes électorales, pensez à vérifier votre situation.

Ce service vous permet de :

- savoir **sur quelle liste électorale** vous êtes inscrit(e)
- connaître **l'adresse de votre bureau de vote**
- connaître votre **numéro national d'électeur**
- savoir si vous avez des **procurations en cours**
- télécharger votre **attestation d'inscription sur les listes électorales**

[Je vérifie ma situation](#)

Contact

Service élections

Place de l'Hôtel de Ville

02 99 47 00 54

[Nous contacter](#)

rgba(255,255,255,1)

Horaires

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi

9h-12h

14h-17h

Mardi

9h-12h / 15h-17h

Samedi

9h-12h

rgba(255,255,255,1)

Lire aussi

www.service-public.fr

[Les élections en France](#)

rgba(255,255,255,1)